

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt cinq, le mardi trente septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 26 septembre 2025

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie.

Absents : Mme PATRIS Hélène, procuration à M. CHIOROZAS Jean-Paul, M. DUMAURE Arnaud, procuration à Mme PESQUIER Marie-Eugénie.

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2025-28 : Subventions pour voyages scolaires

Mesdames les directrices des écoles du RPI Fossemagne-Limeyrat organisent un voyage à l'Île d'Oléron du 27 au 30 avril 2026 pour l'ensemble des classes. Elles sollicitent une subvention de 2000 € auprès de chaque commune.

Madame la principale du collège Suzanne Lacore de Thenon organise pour les élèves de 4^{ème} un voyage en Italie « Voyage au cœur du volcanisme napolitain : du Vésuve à Pompéi » du 29 mars au 03 avril 2026 et sollicite le soutien de la commune de Limeyrat.

Madame la proviseure du lycée Antoine de Saint-Exupéry de Terrasson-Lavilledieu organise dans le cadre des classes européennes un séjour à Tarragone (Espagne) du 13 au 17 octobre 2025 et sollicite une aide financière directe pour deux élèves de la commune.

Au vu des demandes, compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider et compte tenu de la présence d'élèves de Limeyrat, il est proposé d'accorder une subvention de :

- 2000 € aux écoles du RPI pour le séjour à Oléron ;
- 200 € au collège Suzanne Lacore de Thenon pour le séjour en Italie ;
- 150 € au lycée Antoine de Saint-Exupéry de Terrasson-Lavilledieu pour le séjour en Espagne sous réserve d'un versement à l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCORDE** les subventions décrites ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 29 janvier 2026

Le Maire, Claude SAUTIER

Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le 29/01/2026

